

Joliette le 8 avril 2021.

Monsieur Lionel Carmant

Ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux

Ministère de la Santé et des Services sociaux

Édifice Catherine-De Longpré

1075, chemin Sainte-Foy, 15 e étage

Québec (Québec) G1S 2M1

ministre.delegue@msss.gouv.qc.ca

**OBJET : CONSULTATION WORLD CAFÉ SUR LE PAISM (Plan d'Action
Interministériel en Santé Mentale)**

Le regroupement des organismes communautaires et alternatifs en santé mentale de Lanaudière (**ROCASML**), tient à vous faire part de ses commentaires suite à la consultation régionale de type « World Café » concernant le PAISM dans la région de Lanaudière.

D'entrée de jeu, nous voulons vous aviser que nous sommes surpris qu'une consultation soit mise de l'avant avant d'avoir fait un bilan du précédent plan d'action, ceci nous apparaît peu constructif, car nous ignorons les résultats et si les cibles du PASM précédent ont été atteintes.

Par le biais de cette lettre, nous souhaitons vous signifier notre déception quant à la formule retenue, une formule qui n'a favorisé d'aucune façon la participation et la parole aux personnes qui vivent un problème de santé mentale ainsi que les membres de l'entourage. Une parole complètement diluée au travers de tous les intervenants provenant de différents milieux. Comme organismes communautaires, nous nous attendions à bénéficier d'une voie privilégiée afin de promouvoir le large éventail d'expertise et des approches innovantes développées dans le milieu communautaire et alternatif.

De plus, le dernier PASM est venu imbriquer la réalité de la personne vivant un problème de santé mentale avec celle de son entourage. Sans banaliser le vécu de



l'un ou de l'autre, un bilan aurait permis de voir émerger deux réalités différentes ainsi que des besoins qui exigent des façons de faire différentes.

Nous aimerions que les prochaines étapes d'élaboration du Plan d'action interministériel en santé mentale se fassent en mettant prioritairement de l'avant la parole et l'expérience des personnes premières concernées au cœur de toutes les décisions.

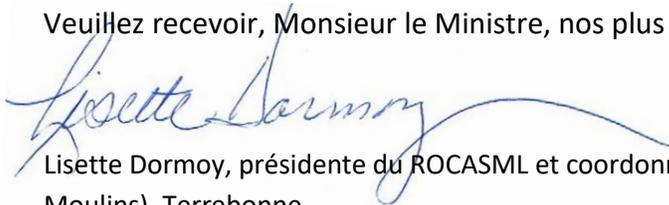
Avec le PAISM qui est en train de s'écrire, il est urgent de faire preuve de courage et d'amorcer un réel changement des pratiques en santé mentale. Nous vous invitons à agir dès maintenant sur les causes de la détresse ressentie par les personnes, il nous apparaît essentiel d'adopter une approche axée sur le respect des droits des personnes qui vivent un problème de santé mentale et à l'accès à une diversité d'approches en santé mentale.

Nous souhaitons vous sensibiliser à l'importance d'investir dans la mission des organismes communautaires afin que l'on conserve notre capacité d'agir et d'innover et que nous puissions demeurer des lieux permettant un espace de participation citoyenne et d'inclusion. Investir dans le milieu communautaire, c'est aussi reconnaître l'expertise et le professionnalisme de ces milieux. Des milieux qui sont des lieux d'appartenance, d'inclusion, d'entraide, d'éducation populaire et de transformation sociale.

Finalement, nous tenons à souligner que c'est grâce aux collaborations étroites que nous avons établies avec la direction de la santé mentale, soit Madame Annie Plante et toute son équipe, que le « world café » dans la région de Lanaudière s'est déroulé avec professionnalisme, rigueur, dans le respect, et en toute transparence.

Je demeure disponible pour tout besoin d'information.

Veillez recevoir, Monsieur le Ministre, nos plus respectueuses salutations.



Lisette Dormoy, présidente du ROCASML et coordonnatrice générale du Vaisseau D'Or (des Moulins), Terrebonne

PJ. : CONSULTATION DU PLAN D'ACTION INTERMINISTÉRIEL EN SANTÉ MENTALE-12 MARS 2021- POSITIONNEMENT DU ROCASML

C.c : Madame Annie Plante, direction de la Santé Mentale



Monsieur Charles Rice, président du COSME
Monsieur Jean-Pierre Ruchon, coordination du RRASMQ
Madame Doris Provencher, directrice de l'AGIDD-SMQ
Monsieur François Legault, député de L'Assomption et premier ministre du Québec
Madame Véronique Hivon, députée de Joliette
Monsieur Mathieu Lemay, député de Masson
Monsieur Pierre Fitzgibbon, député de Terrebonne
Madame Lise Lavallée, députée de Repentigny
Madame Lucie Lecours, députée de Les Plaines
Madame Nadine Girault, députée de Bertrand
Monsieur Louis-Charles Thouin, député de Rousseau
Madame Caroline Proulx, députée de Berthier

À propos de nous :

Le regroupement des organismes communautaires et alternatifs en santé mentale de Lanaudière (**ROCASML**) a été créé en 1992. *Le ROCASML a pour mission de promouvoir l'approche alternative en santé mentale et de soutenir ses groupes membres. La promotion du développement de services adéquats en santé mentale dans Lanaudière est également au centre des préoccupations du regroupement.*

Le **ROCASML** puise sa force de l'engagement et de la présence de ses membres et rejoint plus de 945 personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale. L'ensemble des 10 membres du **ROCASML** sont des groupes communautaires autonomes qui s'identifient et adhèrent à une philosophie alternative en santé mentale.

Le **ROCASML** soucieux de bien représenter l'ensemble des missions du secteur santé mentale (entraide, crise, hébergement, entourage et défense de droits) se veut rassembleur et se réfère régulièrement à l'ensemble du secteur santé mentale membres et non membres dans différents dossiers d'intérêts communs.

Pour en savoir plus sur nous et suivre nos actualités :

- notre site Internet : <https://rocasml.org/>
- notre page Facebook : <https://www.facebook.com/rocasml.org>



CONSULTATION DU PLAN D'ACTION INTERMINISTÉRIEL EN SANTÉ MENTALE

12 MARS 2021

POSITIONNEMENT DU ROCASML

Question 1

Pour obtenir une réponse adaptée aux soins des personnes présentant un trouble mental ou des symptômes associés, ainsi que de leurs proches:

AU PRÉALABLE :

- Que le PAISM dissocie les personnes vivant avec un problème de santé mentale et leurs proches car ils vivent différemment l'accès et le maintien des services, tout comme leurs soins qui sont différents. La personne vivant avec un problème de santé mentale a le droit de faire des choix (adultes autonomes et responsable au niveau de la justice), peu importe sa situation et les problématiques rencontrées.

- Que considérez-vous efficace comme pistes de solutions pour améliorer l'accès aux services?
L'amélioration de l'accès :
 - Que le PAISM soutienne les CISSS afin que les mécanismes d'accès aux services de santé sur leurs sites WEB soient bien identifiés et vulgarisés pour faciliter la compréhension et guider la population au bon endroit;
 - Que le PAISM souligne l'importance du droit de la personne d'être accompagnée si elle le désire et ce, auprès de tous les professionnels de la santé;
 - Que le PAISM favorise la pluralité des services de santé mentale en reconnaissant l'expertise professionnelle des organismes communautaires en santé mentale tout en établissant une voie de référencement avec les services des CISSS;
 - Que le PAISM s'assure que les médecins, psychologues et psychiatres diminuent la clientèle orpheline et que leurs organisations développent le réflexe de diriger leurs patients ayant des problèmes particuliers vers leurs TS. Les personnes se retrouvant sur une liste d'attente devraient être référées vers les organismes communautaires répondant à leurs soins spécifiques;
 - Que le PAISM prévoit des directives claires dans l'identification et l'orientation de patients vivant avec un problème de santé mentale;

- Que le PAISM prévoit faire une analyse des enjeux et de leurs impacts sur la santé mentale en lien avec le nombre de patients pour les médecins, psychologues et psychiatres.

Question 2

Pour obtenir une réponse adaptée aux soins des personnes présentant un trouble mental ou des symptômes associés, ainsi que de leurs proches:

- Que considérez-vous efficace comme pistes de solutions pour améliorer l'intégration et la complémentarité des services: Par exemple, en regard de l'éducation, l'emploi, la justice, la sécurité publique, le logement, l'hébergement, etc.?
 - Que le PAISM reconnaisse à la personne le droit de choisir l'approche d'aide qui lui convienne. Il sera prévu l'accessibilité gratuite partout au Québec de services de psychothérapie, de soutien, d'entraide et autres alternatives, dont ceux offerts par les organismes communautaires.
 - **Accès aux études pour l'intégration sur le marché du travail** : Que la Politique interministérielle et le PAISM prévoient d'augmenter les ressources de réadaptation psychosociale, d'intégration au travail et d'accès aux études. Les programmes devront favoriser la mouvance de la personne et être modulés au rythme de son cheminement. Afin de favoriser l'inclusion et le respect du choix de la personne, les programmes ne seront pas contraints par une échéance de temps. La notion d'intégration au travail sera élargie et comprendra des programmes de participation sociale et citoyenne, liés aux désirs et aux intérêts de la personne.
 - **Accès au logement** : Que la Politique interministérielle et le PAISM prévoient d'augmenter l'accès à des logements sociaux, puisqu'il est reconnu que résider chez soi est un soin essentiel et un facteur déterminant dans le rétablissement de la personne et le développement de son pouvoir d'agir. L'approche « logement d'abord » sera favorisée afin d'offrir une alternative aux personnes qui vivent des difficultés importantes, en particulier les personnes en situation d'itinérance.
 - **Maintien à l'emploi** : Que la Politique interministérielle et le PAISM fassent la promotion de programmes de soutien au rétablissement et au développement du pouvoir d'agir de la personne qui assurent le maintien en emploi des travailleuses et travailleurs qui vivent ou qui ont vécu un problème de santé mentale. Seront prévues des mesures qui soutiennent la réintégration au travail pour celles et ceux qui ont dû quitter leur emploi pour des problèmes de santé mentale. Des échanges auront lieu avec des organisations syndicales et patronales, ainsi que des personnes qui vivent ou qui ont vécu un problème de santé

mentale dans le cadre de leur travail, afin de promouvoir la prévention et la promotion d'une organisation du travail qui favorise la santé mentale.

- **La lutte à la pauvreté** : Que la Politique interministérielle prévoie d'accorder aux personnes ayant des problèmes de santé mentale un niveau de revenu qui dépassera le seuil de pauvreté. Le montant du revenu de travail autorisé avant déduction des prestations d'aide sociale sera haussé afin de permettre à la personne d'améliorer ses conditions de vie et faciliter son accès au travail à temps partiel.
- **L'accès aux études** : Que la Politique interministérielle et le PAISM reconnaissent l'importance d'améliorer l'accès à des programmes de maintien et de retour aux études pour la personne ayant des problèmes de santé mentale avec un accompagnement tout au long de son parcours afin de lui permettre d'acquérir connaissances et compétences, d'assurer sa participation citoyenne et de développer son pouvoir d'agir.
- Que le PAISM travaille conjointement avec le ministère de l'éducation afin d'introduire les notions de santé mentale et des moyens de prendre soin de soi et des autres, dès le premier niveau du primaire

Question 3

Que considérez-vous efficace(s) comme stratégie(s) ou comme piste(s) de solutions pour contrer la stigmatisation entourant les problématiques de santé mentale?

- Que le PAISM accentue la lutte contre la stigmatisation et la discrimination et confie à un comité national, formé de personnes vivant ou ayant vécu un problème de santé mentale, de membres de l'entourage, de représentants du milieu communautaire et du réseau public, la responsabilité d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie nationale inspirée des meilleures pratiques reconnues.
- Que le PAISM poursuive les campagnes de sensibilisation afin d'améliorer les connaissances en santé mentale, afin d'éviter la stigmatisation des personnes.
- Que le PAISM améliore l'accès du marché du travail pour les Pairs aidants

Question 4

Selon vous, du point de vue de l'utilisateur :

- Quels éléments vous semblent prioritaires :
 - A. À maintenir
 - Que le PAISM favorise l'intégration et le maintien des personnes vivant avec un problème de santé mentale au sein des comités et du processus décisionnel sur l'offre de services en santé mentale en allouant les ressources nécessaires (humaines, organisationnelles et financières);
 - Que le PAISM soutienne les initiatives mises de l'avant par les CISSS pour favoriser des liens avec la communauté comme par exemple, les équipes itinérantes et les infirmières de rues;
 - B. À développer dans l'offre de service en santé mentale pour mieux répondre au soin de la clientèle ?
 - Que le PAISM adapte son vocabulaire en modifiant les mots de troubles de santé mentale par les personnes vivant avec un problème de santé mentale au niveau de la documentation gouvernementale, des chercheurs et des professionnels de la santé.
 - Que le PAISM prévoit que les professionnels de la santé doivent informer la personne sur son diagnostic et les effets de la médication ou du traitement afin qu'elle puisse avoir l'opportunité de faire des choix sur la prise ou non de la médication ou du traitement;
 - Que le PAISM favorise la collaboration et la coopération avec les personnes utilisatrices et interdise tout acte de coercition, de violences, d'actions et de solutions régressives et opprimantes à leurs endroits dans les services de santé;
 - Que le PAISM prévoit créer un centre national de recherche en santé mentale dont la structure décisionnelle comprendra notamment des utilisateurs de services, des proches et des représentants du secteur communautaire. Le centre contribuera au développement d'approches et pratiques alternatives en santé mentale. Un programme de soutien à l'innovation comprendra un volet destiné au secteur communautaire.
 - Que le PAISM abolisse la prescription abusive de médicaments au Québec par le biais de travaux de recherche et qu'une consultation nationale soit entreprise pour analyser le phénomène de la prescription nocive et abusive de médicaments psychotropes tout en valorisant les alternatives à la médication psychiatrique.

- Que le PAISM reconnaisse l'autonomie des organismes communautaires et qu'il s'assure que les CISSS distribue pas moins de 10 % de leur enveloppe totale en santé mentale, aux organismes du secteur santé mentale de leurs régions.
- Que le PAISM privilégie les soins de qualité en psychiatrie et ne précipite pas les sorties hâtives pour respecter des statistiques. Les soins doivent être offerts en lien avec les soins des personnes et non pas en termes d'efficacité et de performance.
- Que le PAISM prévoit des mécanismes facilitant le renouvellement de prescriptions pour les personnes qui ont de la difficulté à rencontrer les médecins, les psychologues et les psychiatres)